



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 10 décembre 2013

### **CITROËN : LA LUTTE CONTINUE !**

La grève des travailleurs de Citroën continue contre les menaces qui pèsent contre deux salariés de l'entreprise, dont un délégué. Ils entament leur quatrième semaine de lutte contre l'arbitraire patronal et la répression syndicale, mais aussi pour l'augmentation de leurs salaires. A ce propos, la direction de la CFAO leur a répondu par une nième provocation en ne leur proposant que 0,5 % d'augmentation pour 2014.

La lutte des salariés de Citroën continue et nous invitons tous ceux qui passent du côté de chemin Grand Canal à la Bretagne à leur rendre visite sur leur piquet de grève pour leur manifester votre solidarité.

### **LA SIB NE DOIT PAS LICENCIER !**



Suite à la mobilisation des travailleurs de la SIB contre la menace de licenciement collectif qui les vise en cette fin d'année, la direction de Colgate Palmolive a dû faire quelques concessions. Elle voulait réduire la période d'information des salariés à un mois de façon à ce qu'ils n'aient pas le temps de préparer la riposte. Elle a dû concéder deux mois, ce qui repousse la date de fin de ladite période au 28 février 2014.

Ceci dit, en guise d'alternative au licenciement, la SIB ne propose, pour l'instant, au personnel ouvrier que des reclassements en France dans ses usines de

Compiègne ou de Rilleux ! Sachant que le trust Colgate Palmolive a programmé des centaines de licenciements partout dans le monde et en particulier en France, on peut mesurer le « sérieux » de ce type de proposition ! Comment accepter de quitter son pays, sa case, sa famille pour un emploi incertain, à 9000 km d'ici, de la part d'une entreprise faisant des profits et ce pour des travailleurs ayant atteint un certain âge ?

La seule solution acceptable serait de maintenir l'activité industrielle de la SIB au Port en assurant de toute façon la continuation du paiement des salaires sur les profits accumulés par ce trust, en récupérant aussi les centaines de milliers d'euros d'aides et exonérations en tout genre dont il a bénéficié de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Non aux licenciements à la SIB !

### **SECURITE SOCIALE : APAVOU, ET LES AUTRES, DOIVENT PAYER LEURS DETTES !**

Bien qu'il ait bénéficié de la défiscalisation, des exonérations de cotisations sociales et de l'achat de nombreux terrains à des prix favorables et empoché des millions de profits, le groupe Apavou s'est dispensé de verser depuis de longues années ses cotisations à la Sécurité sociale à laquelle il doit plusieurs millions, selon les dires de la presse. Cet organisme vient donc de relancer Apavou et a demandé au tribunal de le placer en redressement judiciaire afin de l'obliger à payer ses dettes. Ce n'est pas trop tôt !

Quand il s'agit d'un salarié, il n'a droit à aucun cadeau de cette caisse ou des autres organismes tels que la CAF ou Pôle Emploi. L'administration épluche ses comptes, son dossier dans les moindres recoins pour bien vérifier qu'il n'aurait pas perçu quelques euros de trop.

Quand il s'agit d'un capitaliste comme Apavou, l'Etat ferme les yeux. Mais là apparemment, c'est un peu trop, alors on lui fait un petit rappel à l'ordre. Il doit payer car il en a largement les moyens. C'est d'ailleurs

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

à cause des patrons que les caisses sont en déficit, pas à cause des salariés dont les cotisations sont prises à la source en dehors de tout contrôle de leur part !

## **CONGES BTP : UN NOUVEL HOLD UP EN PREPARATION ?**

En cette fin d'année, le patronat du BTP s'apprête à commettre le même mauvais coup qu'en 2013. D'après la presse, 5000 salariés de la branche risquent à nouveau de ne pas être payés en tout ou partie durant leur période de congés payés au motif que leurs patrons n'ont pas versé leurs cotisations à la caisse de congés du BTP.

Il s'agit d'un vol pur et simple de leur part, car ces cotisations sont une obligation découlant de l'application de la convention collective du secteur. Ce n'est ni plus ni moins que du salaire différé.

Même si la loi est favorable aux travailleurs, il n'y a rien à attendre de l'Etat et du gouvernement pour imposer au patronat qu'il la respecte. Seule la mobilisation des travailleurs du BTP obligera ces patrons à payer leur dû !

## **ROYAL BOURBON : ENVOLEE DES PROFITS... MAIS PAS DES SALAIRES !**

Un des principaux bénéficiaires du dispositif « bouclier qualité-prix » est l'entreprise Royal Bourbon de Bras Panon. Son patron s'est félicité récemment de ce que ses ventes de conserves se sont envolées comme jamais cette année.

Peut-on en dire autant des salaires qui dans ses usines sont confinés au SMIC à vie pour ses travailleurs ?

## **SALARIES AMBULANCIERS : LES PATRONS DEPASSENT... LES BORNES !**



L'exploitation continue de plus belle dans les entreprises d'ambulances. Les patrons imposent des horaires de 200 heures mensuelles, mais se refusent à payer les heures supplémentaires comme le dispose la loi concernant le paiement des heures d'équivalence. Ils ne concèdent que le paiement des heures supplémentaires au-delà du quota des heures d'équivalence. Ce sont les patrons ambulanciers qui perçoivent le prix des déplacements sanitaires, mais ce sont leurs salariés qui font le plus dur du travail et ne reçoivent que des miettes par rapport au travail assuré.

Au nombre de 1500 dans l'île, les salariés des sociétés d'ambulances représentent une force qui si elle se mobilisait autour de revendications communes pourrait leurs patrons à payer tout dépassement d'horaire.

## **PRUD'HOMMES : LA SOCIETE HOLMARD CONDAMNEE**

Suite au procès intenté par Mr Amoileole contre son employeur, la société Holmard, celle-ci a été condamnée, après l'avoir harcelé et agressé, pour rupture abusive et violation de son statut de salarié protégé par le Conseil des Prud'hommes qui lui a accordé plus de 100 000 € d'indemnités.

L'AGS a fait appel de ce jugement et l'URE-CGTR est en attente de la nouvelle date d'audience. Mais ce premier jugement ne peut que nous réjouir et nous assurons ce travailleur et militant de la CGTR de tout notre soutien et de notre aide devant la Cour d'Appel.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68